

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du lundi 11 avril 2022 à 20 heures

Président de séance : Madame Laurence DUMAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présent(s) : DUMAS Laurence, GAY Julien, SOUTRENON Sylviane, BERNARDON Régis, ROZAN Ghislaine, ABRIAL Yvon, AMATO Anne, BOUDRA Noémie, CAVATA Tanguy, MOURIER Guy, MOURIER Marise, QUIBLIER Myriam, RAMEAU Maryse

Excusé(s): BERNARDON Rémy

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Maryse RAMEAU, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation

Madame le Maire fait état des décisions prises sur délégation.

Budget primitif 2022

Délibération n° 2022_032

Le conseil municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2021 qui se résume de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<u>DEPENSES</u>	569 653,12 €	1 417 874,89 €
<u>RECETTES</u>	569 653,12 €	1 417 874,89 €

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Interventions musicales en milieu scolaire – Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse, Conservatoire - Année scolaire 2022/2023 - Ecole publique et Ecole privée Saint-Joseph

Délibération n° 2022_033

Le conseil municipal donne son accord à la demande de l'école publique et de l'école privée pour les interventions musicales proposées par le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse pour l'année scolaire 2022/2023 suivante :

Ecole	Forfait unique (600 €) 15 séances maximum par classe x 1 heure maximum	Forfait spécifique (300 €) 15 séances maximum par classe x 1/2 heure maximum
Ecole publique	2 classes soit 1 200 €	
Ecole privée Saint-Joseph	3 classes soit 1 800 €	1 classe soit 300 €

En terme financier, le coût de cette demande s'élève à 3 300 €.

Nombre de votants : 13

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2
-----------	------------	----------------

Révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) – Avis de la commune de SAINT-MARCEL-lès-ANNONAY

Délibération n° 2022_034

Madame le Maire rappelle le contexte. La révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) de la commune de Saint Marcel lès Annonay a été prescrite par arrêté préfectoral du 17 juin 2021. La démarche est actuellement menée sur la base de la prise en compte d'une nouvelle étude hydrologique et hydraulique du bassin versant de la Cance, de la Deûme et de leurs principaux affluents, réalisée en 2021 et portée à la connaissance de la commune en octobre 2021.

Dans le cadre de la procédure, la commune a participé à plusieurs rencontres techniques et politiques sur le sujet, notamment pour identifier les enjeux en présence sur son territoire. Un projet de PPRi a été formalisé par les services de l'Etat, projet sur lequel l'avis de la commune et des personnes publiques associées à la démarche est actuellement recueilli, durant un délai de deux mois, avant enquête publique, d'éventuelles modifications du PPRi et son approbation.

Considérant le projet de PPRi transmis à la commune pour avis par les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche en date du 28 février 2022,

Le conseil municipal rend son avis sur le projet PPRi et formule différentes remarques et interrogations et charge Madame le maire de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Année scolaire 2022/2023 : Tarifs cantine participation des familles

Délibération n° 2022_035

Le conseil municipal fixe pour l'année scolaire 2022/2023, les tarifs suivants :

	Familles domiciliées à St Marcel-lès-Annonay	Familles extérieures
Repas enfant	4,25 €	5,25 €
Repas enfant majoré	5,65 €	6,65 €
Repas adulte	6,75 €	
Accueil enfants bénéficiant d'un PAI complexe où le prestataire de fourniture des repas n'est pas en mesure de réaliser la préparation (repas préparé par la famille)	1,25 €	1,55 €

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Année scolaire 2022/2023 : Tarifs garderie périscolaire

Délibération n° 2022_036

Le conseil municipal fixe pour l'année scolaire 2022/2023, les tarifs suivants :

Tranches horaires		Familles domiciliées à St Marcel-lès-Annonay	Familles extérieures
MATIN	de 07 h 00 à 08 h 20	1,90 €	2,35 €
MIDI	de 11 h 30 à 12 h 30	1,25 €	1,55 €
	de 12 h 30 à 13 h 20	1,25 €	1,55 €
SOIR	de 16 h 30 à 17 h 30	1,25 €	1,55 €
	de 16 h 30 à 18 h 30	2,50 €	3,10 €

Il précise que chaque heure commencée est due : lorsque les parents ne récupèrent pas leur(s) enfant(s) à l'heure précise de fin de tranche horaire, ceux-ci doivent s'acquitter du tarif de la tranche horaire suivante ;
Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 45.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le...12/04/2022....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Laurence DUMAS

